Document d'informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

ERES & SYCOMORE PARTNERS

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français et géré par la société de gestion de portefeuille Eres gestion.

Nom du produit I ERES & SYCOMORE PARTNERS
Nom de l'initiateur du PRIIP I Eres gestion
Code ISIN I FR0013149960
Site internet I www.eres-gestion.com
Appelez le 01 76 49 75 35 pour de plus amples informations.
L' Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Eres gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Eres gestion est agréée en France sous le n° GP 07000005 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés I 03/10/2023

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type I ERES & SYCOMORE PARTNERS (ci-après le « FCP ») est un Fonds d'investissement à vocation générale de droit français constitué sous forme de Fonds commun de placement.

Durée I Le FCP a été créé le 01/06/2016 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs I Le FCP a le même objectif de gestion que son fonds maître à savoir : *la valorisation du capital investi sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales intégrant des critères ESG contraignants, associée à une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions. Cet objectif est apprécié net de frais.*

Le fonds est un FCP nourricier du fonds SYCOMORE PARTNERS. A ce titre, l'actif du FCP ERES & SYCOMORE PARTNERS est investi en permanence à 90% ou plus de ses actifs en parts du fonds maître « SYCOMORE PARTNERS» part I et à titre accessoire en liquidités. La performance du fonds pourra être inférieure à celle du maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

L'orientation de gestion du fonds maître SYCOMORE PARTNERS est la suivante :

La sélection des actions (« stock picking ») repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de secteur ou de capitalisation des sociétés cibles. Le portefeuille peut donc être exposé jusqu'en totalité à des sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros). Les actions européennes, Suisse et Grande-Bretagne comprises, peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Les autres marchés internationaux peuvent représenter jusqu'à 20% de l'actif net (dont 10% pays émergents). L'exposition globale aux marchés d'actions peut varier de 0% à 100%, le portefeuille demeurant néanmoins investi en permanence pour au moins 75% en instruments éligibles aux plans d'épargne en actions (PEA).

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre en permanence au moins 90% de la portion de l'actif net investie en actions (sont exclues tous les autres actifs éligibles et notamment les OPC, les instruments du marché monétaire, les instruments dérivés et les liquidités). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire "SPICE" (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise.

Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote en assemblée générale), les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG).

Par conséquent, l'univers d'investissement éligible du fonds est réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les actions cotées sur les marchés internationaux (principalement européens) et couvertes par notre notre analyse ESG. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

La sélection des actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation, mais selon les contraintes géographiques suivantes :

- *Les actions d'émetteurs ayant leur siège social dans les pays de l'Union Européenne et/ou en Norvège représentent entre 75% et 100% de l'actif net du FCP ;*
- *Les actions d'émetteurs ayant leur siège social en dehors de ces pays peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif net du FCP, dont 10% au plus de pays émergents.*

Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité selon l'analyse de l'équipe de gestion, et dont cette dernière considère que la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée. L'exposition au risque de change est limitée à 25% de l'actif du FCP.

L'allocation de l'actif net du FCP pourra être complétée par une exposition aux classes d'actifs suivantes :

- *Instruments du marché monétaire, dans la limite de 25% de l'actif net ;*
- *Instruments dérivés, dans la limite de 100% de l'actif net, pour couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés d'actions ou à l'inverse, pour augmenter l'exposition portefeuille à ces mêmes marchés, ou encore en couverture du risque de change, à la discrétion de l'équipe de gestion.*

Indicateur de référence I Néant

Investisseurs de détail visés I Le FCP est ouvert à tous les souscripteurs. Le fonds est destiné à tous souscripteurs personnes physiques ou personnes morales souhaitant investir dans un OPC diversifié privilégiant une gestion discrétionnaire tout en acceptant de s'exposer aux risques des marchés sur une période de 5 ans minimum. Il s'adresse à des investisseurs qui acceptent un risque de perte en capital. Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / US Person, selon la définition de la règlementation américaine « Regulation S ».

Affectation des revenus I Capitalisation pure

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés chaque jour auprès de CACEIS Bank dans les conditions prévues par ce dernier, à charge pour celui-ci de transmettre ces informations à la Société de Gestion chaque jour avant 10H00 à l'exception des jours fériés légaux en France. Les ordres reçus chaque jour sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Date de règlement/livraison J+2 .

Fréquence de valorisation I La valeur liquidative est calculée quotidiennement à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Dépositaire I CACEIS Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toute autre information pratique et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles en français sur notre site internet www.eres-gestion.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02. Le prospectus, le DIC, les rapports et les comptes périodiques du fonds maître SYCOMORE PARTNERS (I) sont disponibles sur simple demande auprès de SYCOMORE AM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

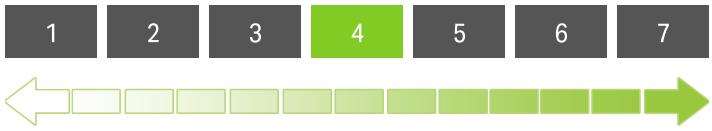

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts pendant 5 années.

/! Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce FCP par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce FCP enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque matériellement pertinent et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité I Le fonds maître peut investir indirectement à travers ses investissements en OPC sur des marchés peu liquides ou qui pourraient être affectés par une baisse de la liquidité. Ces variations de marchés peuvent entrainer des écarts de valorisation importants sur les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Les autres risques auxquels vous êtes exposés sont mentionnés dans le prospectus.

Ce FCP ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce FCP dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 640 €**	**2 610 €**
	Rendement annuel moyen	-43.60%	-23.56%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 620 €**	**7 020 €**
	Rendement annuel moyen	-23.80%	-6.83%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 670 €**	**9 570 €**
	Rendement annuel moyen	-3.30%	-0.88%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**12 620 €**	**11 650 €**
	Rendement annuel moyen	26.20%	3.10%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2015 et 2020.

Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

QUE SE PASSE-T-IL SI ERES GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les fonds de l'investisseur ou les revenus du FCP sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du FCP. Par conséquent, le défaut d'Eres gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du FCP.

L'investissement dans le FCP ne fait pas l'objet en lui-même d'une couverture ou d'une garantie par un mécanisme national de compensation. La revente des parts, le capital et les revenus du FCP ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**469 €**	**1 188 €**
Incidence des coûts annuels (*)	4.69%	2.35% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.47% avant déduction des coûts et de -0.88% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous propose ce FCP afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

Composition des coûts :
Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	169 EUR*
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	5 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

**Ce montant est calculé sur la base d'un investissement de 9 700 EUR, soit 10 000 EUR diminué des coûts d'entrée de 300 EUR.*

Une quote-part des frais de gestion sert à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée I supérieure à 5 ans.
La période de détention recommandée a été calculée en adéquation avec l'objectif d'investissement du FCP. Cette durée ne tient pas compte des contraintes de blocage propres aux plans d'épargne retraite.
Vous pouvez racheter votre investissement sans pénalités à tout moment pendant cette période de détention recommandée, ou conserver votre investissement plus longtemps.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez envoyer un courrier à Eres gestion, Service Réclamations au 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02 ou un email à l'adresse électronique contact@eres-group.com.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter notre politique en vigueur à l'adresse suivante : traitement-des-reclamations.pdf (eres-group.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus, les derniers documents périodiques et d'autres documents d'informations relatifs au FCP sont disponibles en français sur le site internet www.eres-gestion.com, ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Eres gestion - 115 rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris Cedex 02.

Fiscalité I La législation fiscale du pays d'enregistrement du FCP pourrait avoir une incidence sur l'imposition individuelle de l'investisseur.

Performances passées I Les informations relatives aux performances passées réalisées les 6 dernières années sont disponibles sur le site www.eres-gestion.com.

Caractéristiques ESG I Les informations relatives aux caractéristiques Environnementales Sociales et de Gouvernance du FCP sont disponibles dans l'annexe ESG sur le lien suivant : www.eres-gestion.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou retraite, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.